

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 02 mars 2022.

Présents : Mmes BRIDEL C., CHARDIN N., CHYRA S., CORNU P., COUR L., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., OULED-SGHAÏER A-L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DUPIRE J., FRAUD E., GAUTIER C., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., ROCHER P., SALAÜN R., TRAVERS S., VEILLAUX D.

Absent : Mmes AMELOT M., COURTIGNE I., MM. BELLONCLE J., DENOUAL C., LE PALAIRE S., RASPANTI S.

Pouvoir : M. BELLONCLE J. à Mme BRIDEL C., M. DENOUAL C. à M. PIQUET S., M. RASPANTI S. à Mme SALMON R.

Secrétaire de séance : M. DUPIRE J.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h37.

DELIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 01/02/2022.

DEL 2022/022 : AFFAIRES GENERALES - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

- PROCLAME Mme PRETOT-TILLMANN, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé ;
 - = INSTALLE ledit conseiller communautaire élu en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé et l'intègre à toutes les commissions thématiques afférentes ;
 - AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

DEL 2022/023 : AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION D'UN CONSEILLER REPRESENTANT DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

- DESIGNER les représentants de Liffré-Cormier Communauté auprès des organismes extérieurs comme suit :

Syndicat Mixte du Scot « Pays de Rennes »	Comité syndical	Titulaire	Mme PRETOT-TILLMANN
Smictom du Valcobreizh	Comité syndical	Suppléant	Mme PRETOT-TILLMANN
Syndicat de la Vallée du Couesnon	Comité syndical	Titulaire	Mme GAUTIER
Symeval	Comité syndical	Titulaire	Mme PRETOT-TILLMANN
Régie communautaire d'exploitation de réseaux de chaleur	Conseil d'exploitation	Titulaire	Mme PRETOT-TILLMANN

DEL 2022/024 : FINANCES - CONVENTION DE SIMPLIFICATION DE LA FACTURATION A DESTINATION DES USAGERS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT BENEFICIANT D'UNE AIDE SOCIALE DU CCAS DE LIFFRE

- VALIDE la convention proposée en annexe ;
- AUTORISE M. le Président à signer la convention, les actes nécessaires à son application et ses éventuels avenants.

DEL 2022/025 : AFFAIRES GENERALES - VŒU DE SOUTIEN A L'IMPLANTATION DU L'UNITE DE PRODUCTION DE LA SOCIETE BRIDOR

- EMET vœu pour le soutien à l'implantation du groupe Bridor sur la zone d'activités de Sévailles 2, à Liffré.

Nombre de suffrages exprimés : 33

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 2 (Mme L. COUR et M. Ph. ROCHER)

DEL 2022/026 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES « RESEAU DE CHALEUR », « ZA ORGERAIS », « PRESTATIONS DE SERVICE JURIDIQUE », ET « PRESTATIONS DE SERVICE RESSOURCES HUMAINES »

- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Réseau de chaleur », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZA Orgerais », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE les principes de répartition des dépenses et recettes entre le budget principal et le budget annexe « ZA Orgerais », tels que présentés ci-avant ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Prestations de service juridique », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Prestations de service ressources humaines », dans sa globalité, tel qu’il est présenté.
-

DEL 2022-027 - FINANCES - VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU FONDS D’ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- APPROUVE le versement d’une subvention de 5 000 € au fonds d’action extérieure des collectivités territoriales, au titre de l’action UKRAINE – soutien aux victimes du conflit ;
 - DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
-

DEL 2022/028 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU DISPOSITIF DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE la modification du dispositif du compte épargne-temps, telle qu’exposée ci-avant ;
 - APPROUVE la modification du règlement intérieur, telle qu’exposée ci-avant.
-

DEL 2022/029 : RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

- APPROUVE l’instauration du télétravail au sein de Liffré-Cormier Communauté ;
 - APPROUVE les critères et modalités d’exercice du télétravail tels que définis ci-avant ;
 - APPROUVE la modification du règlement intérieur, telle qu’exposée ci-avant ;
 - DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.
-

DEL 2022/030 : RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITES DE MISSION

- APPROUVE la prise en charge des frais d’hébergement suivant les montants forfaitaires issus de la réglementation en vigueur et de leurs éventuelles modifications ultérieures à la hausse ;
 - APPROUVE la mise en place d’un remboursement au réel des frais de repas exposés à l’occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite des montants réglementaires en vigueur applicables au remboursement forfaitaire et de leurs éventuelles modifications ultérieures ;
 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l’exercice, au chapitre 012 – dépenses de personnels.
-

DEL 2022/031 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2022

- CREE, pour l'année 2022, des emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, dans les catégories hiérarchiques et pour exercer les fonctions telles que définies ci-dessous :

CATEGORIE	GRADES	Nombre d'emplois	Temps de Travail
A	Attaché	3	Temps complet
B	Rédacteur	3	Temps complet
C	Adjoint administratif	4	Temps complet
B	Technicien	2	Temps non complet
C	Adjoint technique	2	Temps complet
C	Adjoint technique	3	Temps non complet
C	Adjoint d'Animation	6	Temps non complet
B	Assistant d'enseignement artistique	7	Temps non complet
B	Assistant d'enseignement artistique Pal 2 ^{ème} Classe	4	Temps non complet
B	Educateur APS	1	Temps complet
B	Educateur APS	1	Temps non complet
C	Opérateur APS qualifié	1	Temps non complet

- INDIQUE que le taux d'utilisation de ces emplois et leur répartition dans les services seront ajustés au plus près des besoins. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants
- AUTORISE Monsieur le Président de Liffre-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2022/032 : RESSOURCES HUMAINES - CHARTE INFORMATIQUE DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

- VALIDE la charte informatique de Liffre-Cormier Communauté ;
- AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

DEL 2022/033 : MUTUALISATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION DU TERRITOIRE

- VALIDE la convention de groupement de commandes « Info-gérance » : maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information » proposée en annexe et l'adhésion des communes membres intéressées ;
- APPROUVE la désignation de Liffre-Cormier communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces du marché nécessaires à sa passation et à son exécution.

DEL 2022/034 : MUTUALISATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS

- VALIDE la convention de groupement de commandes « Contrôle périodique des bâtiments » proposée en annexe et l'adhésion des communes membres intéressées ;
- APPROUVE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à la convention ;
- APPROUVE la désignation de Liffré-Cormier communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces du marché nécessaires à sa passation et à son exécution.

DEL 2022/035 : MUTUALISATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE PERIODIQUE DES BATIMENTS

- VALIDE la convention de groupement de commandes « Contrôle périodique des bâtiments » proposée en annexe et l'adhésion des communes membres intéressées ;
- APPROUVE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à la convention ;
- APPROUVE la désignation de Liffré-Cormier communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces du marché nécessaires à sa passation et à son exécution.

DEL 2022/036 : MUTUALISATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

- APPROUVE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté au groupement de commande relatif aux travaux de voirie et réseaux ;
- APPROUVE la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement de commande ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement jointe en annexe ainsi que les éventuels avenants ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces inhérentes au marché, à son exécution et à son règlement.

DEL 2022/037 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CREATION DU SECTEUR D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTAIS 3 A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER ET REALISATION DE CONCERTATION PREALABLE

- CREE juridiquement le secteur d'activité de La Mottais 3 ;

- AUTORISE le Président à ouvrir la concertation préalable spontanée, en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement ;
 - APPROUVE les modalités de la concertation préalable présentées ci-dessus.
-

DEL 2022/038 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE SITES COMMUNAUTAIRES

- PREND ACTE de la consultation en cours pour l'entretien des espaces verts de sites communautaires 2022-2026 ;
 - AUTORISE le Président à signer toutes les pièces inhérentes au marché, à son exécution et à son règlement.
-

DEL 2022/039 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - CESSIION DE LA PARCELLE ZH 492P SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MOTTAIS A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

- ACCEPTE la cession du terrain cadastré ZH 492 p à l'entreprise Crèches Aventures ou à ses représentants d'une surface totale d'environ 803 m², soit 20 075€ HT ;
 - PASSE outre l'avis de la Direction Immobilière ;
 - VALIDE le prix de cession à 25€ HT/m² ;
 - AUTORISE l'entreprise à déposer son permis de Construire dans l'attente de la réitération de l'acte de vente chez le notaire ;
 - AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents et actes nécessaires à la cession du terrain à l'entreprise mentionnée ci-avant ou à la société civile immobilière qu'elle aura constituée ou désignée.
-

DEL 2022/040 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DU CLIMAT ET DE L'ENERGIE DU PAYS DE RENNES : PRESENTATION DU BILAN 2021, VALIDATION DE L'ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR L'ANNEE 2022

- VALIDE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à l'ALEC du Pays de Rennes, pour une dépense de 2 732 € en 2022 ;
 - PREND ACTE du bilan 2021, ci-annexé ;
 - VALIDE le projet d'annexe technique et financière 2022 tel qu'annexé, pour un montant total compris entre 70 135 € ;
 - AUTORISE le Président ou son délégataire à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'application de cette décision.
-

DEL 2022/041 : TRANSPORT ET MOBILITE - ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

- ADOPTE le schéma directeur cyclable communautaire ;
 - DONNE DELEGATION au Président pour réaliser toute demande de subvention relative à la mise en œuvre de ce schéma cyclable communautaire ;
 - AUTORISE M. le Président ou son délégataire à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.
-

DEL 2022/042 : TRANSPORT ET MOBILITE - CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES

- CREE le comité des partenaires, composé des cinq collèges décrits dans le présent rapport ;
 - APPROUVE les modalités de tirage au sort des habitants qui intégreront le collège n°5 ;
 - AUTORISE M. le Président à désigner par arrêté l'ensemble des membres qui siégeront au sein du comité des partenaires, après désignation par leurs structures ou organisations d'origine, y compris les représentants d'employeurs et les habitants désignés à l'issue du tirage au sort ;
 - AUTORISE M. le Président à modifier par arrêté la liste des membres qui siégeront au sein du comité des partenaires, en cas de défection notamment, dans le respect des principes énoncés dans le présent rapport ;
 - APPROUVE le règlement intérieur du comité des partenaires, joint à la présente délibération ;
 - AUTORISE M. le Président ou son délégataire à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.
-

DEL 2022/043 : TRANSPORT ET MOBILITE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EHOP : BILAN 2020-2021 ET PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2022

- PREND ACTE du bilan 2020-2021 du partenariat avec l'association ehop ;
 - VALIDE le programme d'actions 2021-2022 tel que présenté ci-dessus et ci-annexé ;
 - AUTORISE M. le Président ou son délégataire à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.
-

DEL 2022/044 : ENFANCE ET JEUNESSE - PRESENTATION ET TARIFICATION DES SEJOURS ETE ENFANCE-JEUNESSE ET SPORT

- APPROUVE l'organisation des séjours par les structures enfance-jeunesse et le service des sports pour l'été 2022, tels que présentés ;
 - VALIDE la tarification applicable aux séjours été 2022, telle que présentée.
-

DEL 2022/045 : SPORT-BATIMENTS - APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT D’AFFERMAGE DE LA BASE DE LOISIRS DE PLEINE NATURE

- APPROUVE le choix du concessionnaire « Association Evasion Nature 35 » tel que proposé par la commission de délégation de service public et M. le Président, et le recours à la « prestation supplémentaire éventuelle » ;
- AUTORISE M. le Président à signer le contrat de concession avec l’association et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/046 : PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

- PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

La séance prend fin à 22h15

Fait à LIFFRÉ, le 08/03/2022

« Certifié conforme »

par le Président, Stéphane PIQUET

le secrétaire de séance, Jean DUPIRE

DATE D’AFFICHAGE :

11 MARS 2022

